



XTREME TEAM PARKOUR

Xtreme Team Parkour ASBL

Fiche d'inscription

**Stage du mardi 11 au
vendredi 14 juillet 2023**

(de 10 ans à 14 ans)

A compléter en lettres CAPITALES SVP

Nom: Prénom:
Nationalité : Date de naissance :
Adresse (Rue+n°):
Code postal : Ville :
E-mail (obligatoire) :
Tél. :
Personne à contacter en cas d'accident : Tél.:

Programme du stage : parkour et multi-sports

Adresse : Rue Josaphat 229, 1030 Schaerbeek

Horaire : de 9h à 16h (pas de garderie)

Prix : 100€/ semaine (à payer par virement au moment de l'inscription- non remboursable)

Prévoir un pique-nique, une gourde, une tenue de sport, sa carte MOBIB

FICHE SANTÉ¹

PHOTO

1. LE SPORTIF

Nom : Prénom : Cours :

Date de naissance : Taille : Poids :

Médecin traitant : Tél. :

Groupe sanguin : Rhésus :

2. RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

- Le sportif suit-il un traitement médical spécifique? : OUI / NON. Si oui, joindre les médicaments + indications du médecin (copie de l'ordonnance).

- Le sportif a-t-il déjà eu les maladies suivantes :

Asthme : oui/non Crise de convulsions : oui/non Crise d'épilepsie : oui/non

- Le sportif souffre-t-il d'allergie(s) :

- Le sportif a-t-il :

o subi une opération récente oui/non : laquelle :

o été victime de :

▪ Entorse récente/date :

▪ Fracture/date :

▪ Rééducation : oui/non

▪ Autre(s).....

3. Je soussigné(e) (responsable légal du sportif) ,....., déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'ASBL Xtreme Team Parkour à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, anesthésie, intervention chirurgicale) rendues nécessaire par l'état du sportif.

Je certifie que (nom du sportif)..... est apte à la pratique sportive.

Je déclare avoir pris connaissance de tous les articles du règlement d'ordre intérieur ainsi que des informations pratiques. Je suis d'accord et m'engage à les respecter.

Lu et approuvé + date + signature :
(Élève + parents si mineur)

¹ Cette fiche a été conçue pour recueillir les renseignements médicaux pouvant nous être utiles en cas d'incident. Les informations reprises sur cette fiche sont strictement confidentielles et seront consacrées uniquement au bon fonctionnement du cours. Elles ne seront en aucun cas utilisées hors de ce cadre.

Règlement d'ordre intérieur

A - FORMALITES

- 1) Toute personne désirant s'inscrire au stage de Parkour au sein de l'ASBL Xtreme Team Parkour doit
 - a. s'acquitter des frais d'inscription
 - b. remettre une fiche d'inscription à l'inscription
- 2) Il est possible que certains cours se donnent en extérieur..
- 3) En cas d'un évènement de force majeure (= un événement imprévisible au jour du paiement de la cotisation et imprévisible tant dans sa survenance (inévitabile) que dans ses effets), le client ne peut pas demander des dommages et intérêts pour un préjudice subi.

B - DISCIPLINE

- 1) Les participants au stage doivent arriver à l'heure (max. 15min de retard)
- 2) Toute absence à un cours doit être signalée au moniteur.
- 3) Le moniteur est le seul responsable dans la salle de gym et ne doit pas être dérangé pendant la séance, sauf cas d'urgence.
- 4) Les spectateurs ne sont pas autorisés pendant le stage sauf autorisation du moniteur.
- 5) Le matériel ne peut être utilisé qu'après accord du moniteur. Il devra être remis à sa place et en bon état après utilisation.
- 6) Toute détérioration ou anomalie constatée doit être signalée rapidement à un moniteur ou à un membre de l'ASBL.
- 7) Tout pratiquant dont le manque de respect du règlement aura entraîné une gêne, pourra être sanctionné et éventuellement exclu du stage sans remboursement.
- 8) Les pratiquants ne peuvent pas monter sur l'airtrack avec leurs chaussures et doivent enlever leurs bijoux, lunettes ou tout objet métallique risquant de percer le matériel.
- 9) Si une anomalie devait être constatée suite à la mauvaise utilisation du matériel, une indemnité pourrait être réclamée à l'auteur des faits.

C - SECURITE

- 1) Tous les participants ayant réglés des frais d'inscription seront couverts par l'assurance de l'ASBL et/ou celle de la FfG.
- 2) En cas d'accident, les secours et les parents seront prévenus.
- 3) L'association décline toute responsabilité pour les vols commis pendant les séances d'entraînement et pendant les rencontres sportives. Il est donc demandé aux pratiquants de ne pas venir avec des objets de valeurs.
- 4) Les parents des participants mineurs doivent s'assurer de la présence du moniteur avant de laisser leur enfant à la salle de gym. L'association et le moniteur ne pourront pas être jugés responsables si un incident devait survenir en son absence.
- 5) L'ASBL est responsable des participants à ses activités durant les heures du stage dans le lieu où se déroule l'activité avec le moniteur.

- 6) En cas de retard de plus de 15 minutes pour venir rechercher les enfants/jeunes à la fin du stage, le retardataire se verra facturer 10€ le quart d'heure, somme qui sera destinée à la personne qui sera obligée de rester sur place à attendre le parent retardataire.
- 7) Les pratiquants et les parents des pratiquants mineurs autorisent l'association à les photographier et/ou les filmer et à diffuser leurs photos/vidéos.
- 8) L'association Xtreme Team Parkour ASBL se décharge de toute responsabilité lors de la pratique du parkour, sans encadrement, en dehors des cours.

D - HYGIENE

- 1) Les pratiquants ne doivent pas arriver et partir avec leurs baskets de Parkour. Ils changeront de chaussures avant de commencer les ateliers.
- 2) Le moniteur devra vérifier la propreté des pratiquants. Tout porteur de parasites n'aura pas accès à la salle de gym.
- 3) Avant de commencer les cours, il faudra respecter impérativement les règles suivantes :
 - avoir ses chaussures propres à semelles blanches ;
 - ôter ses chaussures pour monter sur l'air track ;
 - avoir le corps propre, les ongles coupés et courts ;
 - enlever tout objet métallique (bijoux, montre...);
 - porter des habits de sport (training, t-shirt, short) ;
- 4) Le moniteur devra faire respecter le matériel et les lieux qui doivent toujours rester dans le plus grand état de propreté.
- 5) Il est interdit de manger et de boire (autre chose que de l'eau) dans la salle de gymnastique.
- 6) Toute personne qui ne respectera pas ces conditions d'hygiène sera refusée.